

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 9 août 2022 à 19h30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 3 chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Jean-Pierre Charuest, Maire
Sylvie Lemonde, conseillère du district Louis-S.-St-Laurent
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe
Danielle Lanciaux, conseillère du district Cochrane
Marc-André Desrochers, conseiller du district Rivière Coaticook
Benoît Bouthillette, conseiller du district Hatley

Absent (s) : Réjean Mégré, conseiller du district Pomeroy

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

Philippe De Courval, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**
 - 4.1 Séance ordinaire du 12 juillet 2022
5. **Approbation des comptes**
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation des dépenses
6. **Rapports des comités**
 - 6.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité culture et patrimoine
 - 6.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité d'embellissement
7. **Rapport des activités des membres du conseil**
8. **Sécurité publique**
 - 8.1 Aucun
9. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Rémunération des juges du concours Compton Fleurie
 - 9.2 Participation au Forum estrien Gestionnaire de bénévoles
 - 9.3 Journées de la culture 2022
 - 9.4 Activité Compton en forme
10. **Mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Aménagement paysager devant l'église
11. **Urbanisme**
 - 11.1 Dépôt du document intitulé Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2022
 - 11.2 Dépôt du document intitulé Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mai 2022
 - 11.3 Dépôt du document intitulé Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2022
 - 11.4 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 6465 route Louis-S.-St-Laurent - Zone C-1
 - 11.5 Travaux d'agrandissement de l'école Louis-Saint-Laurent
12. **Hygiène du milieu**
 - 12.1 Aucun
13. **Travaux publics**
 - 13.1 Installation d'une grille de protection
 - 13.2 Modification à la résolution 258-2022-07-12 - Acquisition d'un système GPS
 - 13.3 Modification à la résolution 257-2022-07-12 - Octroi de contrat de fourniture et pose de béton bitumineux



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022



N° de résolution
ou annotation

- 14. Développement économique**
- 14.1 Aucun
- 15. Administration**
- 15.1 Trésorerie**
- 15.1.1 Remaniements budgétaires
- 15.1.2 Affectation de la réserve financière aux fins du service de vidange des installations septiques
- 15.1.3 Approbation du budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook
- 15.1.4 Autorisation de signature du renouvellement de l'offre de services bancaires de Desjardins
- 15.2 Greffé**
- 15.2.1 Création d'adresses courriels compton.ca pour les élus
- 15.3 Direction générale**
- 15.3.1 Entérinement de signature de l'entente relative à l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Beaudoin
- 15.3.2 Services professionnels en urbanisme
- 15.3.3 Permanence de l'adjointe à la trésorerie
- 16. Parole aux conseillers**
- 17. Période de questions**
- 18. Levée de la séance**

1. Ouverture de la séance

La présente séance est présidée par le maire, M. Jean-Pierre Charuest. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Philippe De Courval, agit à titre de secrétaire.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la réunion ouverte.

2. Période de questions

Environ 8 personnes assistent à la présente période de questions.

Les personnes présentes ont adressé les questions ou commentaires suivants:

- Martin Tremblay rue Morel: AirBnb (Y a-t-il du nouveau). JP mentionne avoir avancé dans le dossier. Il reste quelques détails à vérifier.
- Sylvain Fauteux rue Morel: AirBnb
- Julie Dion, ch. Beaudoin: AirBnb et vitesse et paintball
- Serge Pruneau, ch. Beaudoin: AirBnb, ça prend du temps
- Michel Boisvert, rue Morel: AirBnb (Si c'était autorisé, ils vont poursuivre?) Demande d'accès à l'information pour papier sur l'autorisation.

3. Adoption de l'ordre du jour

283-2022-08-09

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;
- b. de garder l'ordre du jour ouvert.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

Adoptée à la majorité

4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)

4.1 Séance ordinaire du 12 juillet 2022

284-2022-08-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 29 août 2022 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2022, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2022 tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

5. Approbation des comptes

5.1 Approbation des comptes

285-2022-08-09

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 29 juin 2022 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 2 août 2022, des paiements ont été émis pour un total de : 373 890,82 \$

Annexe 2

Salaires payés du 27 juin au 17 juillet 2022	81 298,86 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>-309,00 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	80 989,86 \$

Adoptée à la majorité

5.2 Déléation des dépenses

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de contrôle et suivi budgétaire sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, responsable des travaux publics
- Jonathan Garceau, directeur du service de sécurité incendie
- Patrick Courtois, remplaçant du responsable des travaux publics

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité culture et patrimoine



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

Sont déposés les comptes-rendus des rencontres ci-dessous du Comité culture et patrimoine :

14 juin 2022
11 juillet 2022

6.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité d'embellissement

Est déposé le compte-rendu de la rencontre ci-dessous du Comité d'embellissement :

11 juillet 2022

7. Rapport des activités des membres du conseil

Les membres du conseil font un rapport de leurs activités depuis la dernière séance ordinaire.

8. Sécurité publique

9. Loisirs, culture et vie communautaire

9.1 Rémunération des juges du concours Compton Fleurie

286-2022-08-09

Considérant la tenue du Concours *Compton Fleurie* ;

Considérant l'augmentation du nombre d'emplacements à visiter vu la hausse de participation au Concours;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la rémunération des deux juges du Concours;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser la rémunération d'une somme de 75 \$ pour chaque juge ainsi que les frais de repas et de déplacement;

b. de rembourser les frais de repas et de déplacement pour la conseillère Sylvie Lemonde;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2022 du Service *Autres-promotion et développement économique*.

Adoptée à la majorité

9.2 Participation au Forum estrien Gestionnaire de bénévoles

287-2022-08-09

Considérant la tenue du Forum régional *Gestionnaire de bénévoles: un leader incontournable*, le 5 octobre prochain;

Considérant que dans l'exercice de leurs fonctions, la responsable Loisir, culture et vie communautaire et la coordonnatrice de la bibliothèque municipale travaillent étroitement avec des bénévoles;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

Considérant la pertinence des sujets traités lors du Forum;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la participation de Sonia Quirion et de Jordane Masson au Forum régional *Gestionnaire de bénévoles : un leader incontournable* le 5 octobre prochain à Orford au coût total de 40\$ plus taxes, en plus des frais de déplacement estimés à 134\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2022 du Service *Loisir et culture - Bibliothèque*.

Adoptée à la majorité

9.3 Journées de la culture 2022

288-2022-08-09

Considérant que dans le cadre des Journées de la Culture, édition 2022, le Comité culture et patrimoine recommande la création d'un circuit culturel le samedi 1er octobre 2022;

Considérant que le circuit, en libre circulation, se tiendra entre les points de la Bibliothèque, le Parc des Lions, la Maison des arts St-Laurent et l'hôtel de ville;

Considérant que le Conseil appuie cette initiative;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget de 800 \$ pour couvrir les dépenses liées à cette activité;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2022 du Service *Bibliothèque*.

Adoptée à la majorité

9.4 Activité Compton en forme

289-2022-08-09

Considérant le succès obtenu de l'activité *Compton en forme* en 2021 auprès des citoyens, le Comité Familles et aînés recommande de renouveler l'expérience à l'automne;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un budget pour mener à bien l'activité, entre autres s'adjoindre les services de coordination avec Acti-Sports, la promotion et les inscriptions;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget de 1 595 \$ plus taxes pour la tenue de l'activité



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

Compton en forme sur une période de 12 semaines au sous-sol de l'église;

b. que soit autorisée la perception d'une somme de 5 \$ par participant par semaine;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2022 du Service *Santé et bien-être*.

Adoptée à la majorité

10. Mise en valeur du territoire

10.1 Aménagement paysager devant l'église

290-2022-08-09

Considérant le nouveau terre-plein construit devant l'église pour sécuriser la circulation dans le stationnement;

Considérant les efforts de la municipalité pour mettre en valeur son territoire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser l'aménagement du terre-plein devant l'église par Myriam Fréchette pour un coût de 437\$ plus taxes;

b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2022 du Service *Autres-promotion et développement économique*.

Adoptée à la majorité

11. Urbanisme

11.1 Dépôt du document intitulé Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2022

Le document intitulé *Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2022* est déposé en date du 9 août 2022.

11.2 Dépôt du document intitulé Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mai 2022

Le document intitulé *Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mai 2022* est déposé en date du 9 août 2022.

11.3 Dépôt du document intitulé Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2022

Le document intitulé *Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2022* est déposé en date du 9 août 2022.

11.4 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 6465 route Louis-S.-St-Laurent - Zone C-1

291-2022-08-09

Considérant la demande de permis pour des modifications extérieures, soit



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

le remplacement et la modification de couleur du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 6465 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant que le projet a été analysé suivant les objectifs et critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2020-174, chapitre 6: Noyau villageois et Hameau;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme considère que le projet présenté est en conformité avec les objectifs et critères d'évaluation du Règlement précité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande telle que présentée pour la propriété sise au 6465 route Louis-S.-St-Laurent.

Adoptée à la majorité

11.5 Travaux d'agrandissement de l'école Louis-Saint-Laurent

292-2022-08-09

Considérant le projet d'agrandissement de l'école Louis-Saint-Laurent;

Considérant la résolution du Conseil no 093-2022-03-08 confirmant la cession de lots par la Municipalité au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour l'ajout d'espace à l'école Louis-Saint-Laurent;

Considérant que les travaux doivent débiter prochainement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. que la Municipalité appuie le projet d'agrandissement de l'école Louis-Saint-Laurent;
- b. que la Municipalité accepte et confirme qu'une partie de sa propriété formée des lots 1 802 090 (en totalité) et 4 761 915 (en partie) soit impliquée dans le projet d'agrandissement, le tout conformément au plan préparé par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre et portant le numéro de minute 4077 en date du 19 mai 2022;
- c. que la Municipalité autorise les travaux d'agrandissement impliquant une partie de sa propriété, conditionnellement à la réception, dans un délai maximal de 12 mois suivant l'adoption de la présente résolution, des documents suivants:
 - l'autorisation par le ministère de l'Éducation du Québec et la Société québécoise des infrastructures;
 - l'acte de vente des terrains appartenant à la Municipalité au Centre de service scolaire des Hauts-Cantons;
 - l'acceptation des servitudes à être consenties dans le cadre du projet, notamment mais non limitativement celles en matière d'aqueduc et d'égout.
- d. que la Municipalité demande de protéger les arbres matures qui peuvent être conservés.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

Adoptée à la majorité



N° de résolution
ou annotation

12. Hygiène du milieu

13. Travaux publics

13.1 Installation d'une grille de protection

293-2022-08-09

Considérant la profondeur d'une cavité formée dans un fossé près du 160 rue Massé qui représente une problématique quant au danger potentiel d'accidents;

Considérant qu'il s'agit d'un secteur où plusieurs jeunes familles résident;

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser les lieux pour éviter tout accident potentiel;

Considérant la soumission obtenue de la Ferblanterie Edgar Roy pour la fabrication d'une grille de protection;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser la fabrication d'une grille de protection à la cavité créée près du 160 rue Massé par la Ferblanterie Edgar Roy au coût de 5 330 \$ plus taxes, plus un montant estimé à 500 \$ plus taxes pour des pièces de support de la grille;

b. d'autoriser un remaniement d'une somme de 6 121 \$ du poste budgétaire 02 32000 635 - abat-poussière vers le poste budgétaire 02 32000 690 - autres biens non durables;

c. que les deniers requis, totalisant un montant net de 6 121 \$ soient puisés à même le budget 2022 du Service *Voirie municipale*.

Adoptée à la majorité

13.2 Modification à la résolution 258-2022-07-12 - Acquisition d'un système GPS

294-2022-08-09

Considérant que le détail des montants à la soumission reçue pour l'acquisition d'un système de GPS faisant l'objet de la résolution 258-2022-07-12 n'y figuraient pas;

Considérant que malgré les modifications apportées à la soumission, le système offert par le fournisseur demeure le plus avantageux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

a. de modifier les points a. et c. de la résolution 258-2022-07-12 comme suit:

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

a. *d'autoriser l'achat de neuf GPS de la compagnie CDware pour la somme de 5 414,34 \$ plus taxes;*

c. *que les deniers requis soient puisés à même le surplus.*

b. que les autres libellés de la résolution 258-2022-07-12 demeurent inchangés.

Adoptée à la majorité

13.3 Modification à la résolution 257-2022-07-12 - Octroi de contrat de fourniture et pose de béton bitumineux

295-2022-08-09

Considérant qu'une erreur s'est glissée à la résolution 257-2022-07-12 en ce qui a trait au financement de la dépense;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

a. de modifier le point b. de la résolution 257-2022-07-12 comme suit:

b. que les deniers requis, pour une somme de 150 000 \$, soient puisés à même le budget 2022 du Service Voirie municipale et une somme de 214 018 \$ à même le surplus non affecté.

b. que les autres libellés de la résolution demeurent inchangés.

Adoptée à la majorité

14. Développement économique

15. Administration

15.1 Trésorerie

15.1.1 Remaniements budgétaires

296-2022-08-09

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la réaffectation de certaines dépenses imprévues occasionnant des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'autoriser les remaniements totalisant 45 254 \$ afin d'ajuster les budgets de certains services, lesquels sont décrits en annexe à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

15.1.2 Affectation de la réserve financière aux fins du service de vidange des installations septiques

297-2022-08-09

Considérant les surplus de l'activité de vidanges des installations septiques



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

effectuées de 2018 à 2021;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter ce surplus à la réserve financière, laquelle a été créée par le Règlement n° 2022-188;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU d'affecter une somme de 28 528 \$ à la réserve financière aux fins du service de vidange des installations septiques.

Adoptée à la majorité

15.1.3 Approbation du budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook

298-2022-08-09

Considérant le rapport d'approbation du budget 2022 daté du 18 juillet 2022 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton tel que présenté, portant la contribution de la municipalité à 18 735 \$;
- b. d'autoriser, sur demande, le versement de la contribution à l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton.

Adoptée à la majorité

15.1.4 Autorisation de signature du renouvellement de l'offre de services bancaires de Desjardins

299-2022-08-09

Considérant que l'offre de services bancaires avec Desjardins prend fin le 31 août prochain;

Considérant que les conditions de l'offre de services présentée par Desjardins sont conformes aux besoins de la Municipalité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur-général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre de services bancaires avec Desjardins jointe en annexe à la présente résolution et prenant effet le 1er septembre 2022 jusqu'au au 31 août 2025.

Adoptée à la majorité

15.2 Greffe



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

15.2.1 Création d'adresses courriels compton.ca pour les conseillers

300-2022-08-09

Considérant que les conseillers utilisent actuellement leurs adresses courriel personnelles dans le cadre de leurs fonctions à la Municipalité;

Considérant que la création d'adresses courriel via Outlook en ligne permettra d'améliorer la sécurité, la confidentialité ainsi que l'archivage et le retraçage des communications;

Considérant que ces adresses courriel viendront bonifier la connectivité entre les élu(es) et le personnel sur plusieurs fonctionnalités;

Considérant que le maire utilise déjà une adresse courriel compton.ca;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la création de six adresses courriel distinctes attribuées aux membres du Conseil par PC Expert solutions technologiques au coût de 10 \$ par mois par adresse courriel (6\$ courriel + 4 \$ sauvegarde) pour un total de 60 \$ par mois;
- b. d'autoriser un remaniement d'une somme de 315 \$ du poste budgétaire 02 11000 454 - formation et perfectionnement vers le poste 02 11000 414 - administration et informatique;
- c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2022 du service *Conseil*.

Adoptée à la majorité

15.3 Direction générale

15.3.1 Entérinement de signature de l'entente relative à l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Beaudoin

301-2022-08-09

Considérant que des travaux correctifs devront être exécutés pour corriger la forte pente de l'assiette du droit de passage donnant accès au chemin Beaudoin;

Considérant qu'une partie du lot 1 802 393 constitue l'assiette d'un droit de passage au bénéfice des lots 1 802 405 et 1 802 390, ces derniers étant des propriétés privées;

Considérant que la Municipalité entend procéder à des travaux sur l'emprise du chemin Beaudoin et qu'il serait préférable d'effectuer certains travaux sur une portion du lot 1 802 393 afin d'amoindrir les effets de la forte pente sur l'écoulement des eaux;

Considérant que certains travaux seront effectués sur un terrain privé au bénéfice des propriétaires des lots précédemment mentionnés;

Considérant que les propriétaires acceptent de payer leur part des coûts des travaux;

Considérant que les parties ont convenu par écrit des modalités au moyen

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

d'une entente et ce, avant la tenue de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'entériner la signature du maire et du directeur général et greffier-trésorier de l'entente relative à l'exécution de travaux par la Municipalité de Compton et au partage de leurs coûts entre la Municipalité de Compton et les propriétaires des lots 1 802 390, 1 802 405 et partie du lot 1 802 393 dont copie est jointe en annexe à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

15.3.2 Services professionnels en urbanisme

302-2022-08-09

Considérant que les services en urbanisme de madame Marie-Luce Benoît de la MRC de Coaticook prendront fin le 31 août prochain;

Considérant que malgré les efforts de traiter les demandes de permis dans les meilleurs délais et ce, en l'absence d'un inspecteur du bâtiment et en environnement à temps plein, des retards se sont accumulés;

Considérant qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'une ressource en urbanisme à temps plein;

Considérant l'analyse des deux offres de services professionnels en urbanisme reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Urb/Inspec à raison de 35 heures par semaine au taux horaire de 69 \$/heure, n'excédant pas une somme de 49 999 \$ taxes incluses (45 656,65 \$ net);
- b. d'autoriser un remaniement d'une somme de 30 000 \$ du poste budgétaire 02 61000 141 – salaire inspecteur en bâtiment vers le poste budgétaire 02 61000 411 – services professionnels;
- c. que le financement de la dépense, pour un montant de 30 000 \$, soit puisé à même le budget 2022 du service *Aménagement, urbanisme et zonage* et pour un montant de 15 656,65 \$ à même le surplus.

Adoptée à la majorité

15.3.3 Permanence de l'adjointe à la trésorerie

303-2022-08-09

Considérant l'embauche de madame Sandy Morin au poste d'adjointe à la trésorerie le 16 novembre 2021;

Considérant que la période de probation s'est terminée le 6 juin dernier;

Considérant que les tâches accomplies par madame Morin depuis son embauche se sont avérées conformes aux exigences du poste;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

IL EST RÉSOLU de confirmer rétroactivement au 6 juin 2022, la permanence de madame Sandy Morin au poste d'adjointe à la trésorerie.

Adoptée à la majorité

16. Parole aux conseillers

17. Période de questions

Environ 2 personnes assistent à la présente période de questions.

Les personnes présentes ont adressé les questions ou commentaires suivants:

Julie Dion: Merci pour les explications, s'est sentie très écoutée.

18. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Jean-Pierre Charuest
Maire

Philippe De Courval
Greffier-trésorier
Directeur général

Je, Jean-Pierre Charuest, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation